

Communiqué de presse

Paris, le 20 mai 2015

Couplage de marchés fondé sur les flux : top départ !

Le 20 mai 2015 marque le démarrage officiel du couplage de marchés fondé sur les flux (flow based market coupling) dans la région Centre-Ouest de l'Europe qui couvre la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. Ce mécanisme de marché permettra non seulement de réduire les coûts de production dans les pays concernés mais contribuera également à renforcer la sécurité d'approvisionnement.

La CRE se réjouit de cette avancée majeure pour l'Europe de l'énergie.

Pour en savoir plus :

- > [Consultez la délibération de la CRE du 26 mars 2015 portant approbation du couplage de marché fondé sur les flux et de la méthode de calcul des capacités associée](#)
- > [Consultez la vidéo pédagogique de la CRE sur le fonctionnement des interconnexions et du flow based](#)
- > [Consultez l'article détaillé sur le flow-based dans Décryptages n°45](#)

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr